

## Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la Communauté de Communes du Pont du Gard et jointe au Budget Principal de l'exercice 2019

### PREAMBULE :

Le budget primitif et l'ensemble des budgets annexes retracent l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Ils respectent les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Ils constituent le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget primitif et l'ensemble des budgets annexes ont été votés le 15 avril 2019 par le Conseil Communautaire.

Le budget se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette. Elle permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine de la Communauté de Communes du Pont du Gard, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital d'emprunt, le déficit reporté. Les recettes d'investissement assurent leur financement.

Le budget primitif et l'ensemble des budgets annexes 2019 ont été établi avec la volonté de maintenir le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, de mobiliser les subventions chaque fois que possible, de poursuivre les investissements préparant l'avenir.

### I. OBJECTIFS ET OBLIGATIONS LÉGALES

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financière des collectivités locales visée par la loi NOTRe\*, conformément à l'article 107, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au budget primitif (article L.2313-1 du CGCT). La forme de cette note de présentation brève et synthétique reste à l'appréciation des collectivités locales.

### II. DONNEES SYNTHETIQUES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD

#### A. Informations statistiques, fiscales et financières à partir de la fiche individuelle DGF 2018

Code SIREN :	243000684
Régime Fiscal :	Fiscalité professionnelle unique
Nombre de Communes membres :	17
Population totale INSEE au 01.01.2018 :	26 424
Population totale DGF au 01.01.2018 :	27 497
Potentiel fiscal :	7 516 519
Potentiel fiscal par habitant :	273,35
Potentiel fiscal moyen de la catégorie :	284,14

Coefficient d'intégration fiscale (CIF) : 0,28  
 CIF moyen de la catégorie : 0,36  
 Contribution au redressement des finances publiques 2018 : - 661 722 €  
 Dotation d'intercommunalité totale 2018 : 0 €  
 Dotation d'intercommunalité par habitant 2018 : 0 €

#### B. Budget primitif principal 2019

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	19 384 952,86 €	22 880 047,23 €
INVESTISSEMENT (incluant les RAR)	1 144 972,06 €	1 955 571,79€

#### C. Budget annexe ordures ménagères 2019

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 192 899€	1 404 181,31€
INVESTISSEMENT	141 929,51€	141 929,51€

#### D. Budget annexe halte fluviale 2019

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	71 319 €	282 493,93 €
INVESTISSEMENT	37 964 €	71 488,37 €

#### E. Budget annexe SPANC 2019

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	77 236 €	121 605,09 €
INVESTISSEMENT	0 €	0 €

#### F. Budget annexe ateliers relais 2019

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	68 469,38 €	68 469,38 €
INVESTISSEMENT	77 567,75 €	77 567,75 €

#### G. Budget annexe GEMAPI 2019

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	257 691 €	257 691 €
INVESTISSEMENT	0 €	0 €

## H. Budget annexe mutualisation 2019

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	209 676 €	209 676 €
INVESTISSEMENT	4 050 €	4 050 €

## III. FISCALITE 2019

	Taux 2019	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation	10,98 %	11,05 %	10,66 %	8,83 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2,50 %	2,96 %	3,28 %	3,05 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	2,85 %	5,06 %	12,77 %	7,67 %
Contribution foncière des entreprises	26,57 %	29,62 %	32,79 %	25,05 %

## IV. LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES

L'action de la Communauté de Communes est basée sur :

Développer l'économie et l'emploi

- Création d'une nouvelle filière économique autour des cleantech (CTE) ;
- Accompagnement des start up et des PME pour leur développement sur le territoire ;
- Inscription dans la démarche « territoires d'industrie » du ministère de l'économie pour laquelle le territoire est labellisé ;
- Développement du Relais Emploi dans le cadre de la nouvelle Maison de services au Public avec les labels Région Orientation, Senior.Net et Public.Net et l'accueil d'un espace de Coworking ;
- Mobilisation autour des projets économiques et touristiques notamment autour du secteur de l'A9
- Réalisation des travaux de viabilisation de voirie de certaines zones d'activités ;

Attractivité du territoire

- Mise en tourisme de la halte fluviale ;
- Poursuite de la valorisation des sentiers de promenades et randonnées, réalisation de boucles cyclos ;
- Actions d'entretien, de préservation et de mise en valeur du patrimoine et équipements.

## V. CARACTERISTIQUES FINANCIERES ET COMPTABLES 2019

### A. Caractéristique comptables

La Communauté de Communes du Pont du Gard n'a pas eu recours à :

- De délégation de services publics ;
- De concession d'aménagement ;
- De contrats de partenariats publics – privés tel que prévus à l'article L. 1414-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibération en date du 09 mars 2015, la collectivité a adhéré à l'Agence France Locale qui a pour objet de participer au financement de ses Membres, collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. La souscription au capital s'est élevée à 33 100.00 euros établi sur la base des Comptes de l'exercice [n-2] de la Communauté de Communes du Pont du Gard (en incluant les budgets annexes).

## B. Caractéristique financières

### Endettement du budget principal

La dette actuelle est composée de 4 contrats. L'extinction de la dette est fixée au 20 septembre 2032.

Au 31 décembre 2018, le capital restant dû s'élève à 1 373 394,51 €.

Au 1er janvier 2019, l'annuité de la dette s'élève à 149 602,84 € soit 127 527,29 € en capital et 22 075,55 € en intérêts

### Endettement du budget annexe des ordures ménagères (Comps, Meynes, Montfrin)

La dette actuelle est composée de 2 contrats. L'extinction de la dette est fixée au 26 juin 2024.

Au 31 décembre 2018, le capital restant dû s'élève à 204 121,88 €.

Au 1er janvier 2019, l'annuité de la dette s'élève à 66 892,61 € soit 58 947,21 € en capital et 7 945,40 € en intérêts.

### Emprunts garantis

La Communauté de Communes du Pont du Gard apporte son soutien au secteur du logement social à travers l'octroi de garanties d'emprunt visant à développer l'offre sur le territoire intercommunal. Elle garantit treize (13) emprunts concernant des logements d'intégration ou des logements adaptés réalisés par Vaucluse Logement ou Habitat du Gard sis à Montfrin, Thézières, Aramon mais également depuis la modification de ses statuts en juillet 2016 la réhabilitation de 102 logements collectifs à ARAMON.

Au 31 décembre 2018, le capital restant dû s'élève à 2 126 801,15 € sachant qu'aucune échéance n'est versée actuellement par la Communauté de Communes du Pont du Gard pour ces emprunts dits « garantis » et que la réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peut apporter la collectivité.

## C. Liste prévisionnelle des organismes pour lesquels la collectivité est susceptible de verser une contribution supérieure à 75 000 €

ORGANISMES	MONTANT 2019
SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard	426 000
SMICTOM	1 013 653
SICTOMU	1 415 666
PETR	110 000

## VI. EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD 2019

### A. Les évolutions des effectifs

Les agents (titulaires ou contractuels) de la Communauté de Communes exercent des métiers de proximité pour mettre en œuvre les projets votés par les élus. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les effectifs de l'intercommunalité sont de 148 agents dont 109 agents titulaires ou stagiaires de la Fonction Publique

Territoriale, 33 agents non titulaires (Contrat à Durée Indéterminée de Droit Public, Emplois aidés, Contrat à Durée Déterminée, Apprentis) et 6 agents en congé parental ou en disponibilité.

Le nombre d'agents titulaires s'élève à 106 représentant 97 équivalent temps plein alors que les 34 agents non titulaires correspondent à 31 équivalent temps plein.

EFFECTIFS au 1 <sup>er</sup> janvier 2019				
	NOMBRE	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	ETP
<b>TITULAIRES</b>	<b>114</b>	<b>105</b>	<b>6.01</b>	<b>111.01</b>
Agents titulaires	106	97	6.01	103.01
Agents stagiaires	3	3		3
Agents en disponibilité	5	5		5
Agents en congé parental	0	0		
<b>NON TITULAIRES</b>	<b>33</b>	<b>30</b>	<b>1.48</b>	<b>31.48</b>
Agents en congé parental	1		0.44	0.44
Contrat de droit public	29	27	1.04	28.04
Contrats de droit privé (apprentis)	3	3		3
<b>TOTAL 2019</b>	<b>147</b>	<b>135</b>	<b>7.49</b>	<b>142.49</b>

## B. Structure prévisionnelle

La structure prévisionnelle détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la Fonction Publique Territoriale composant les effectifs de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

S'agissant des agents titulaires, stagiaires et non titulaires de droit public, les filières techniques et administratives totalisent 108 agents sur 144 agents soit 75 %.

<b>FILIERES PROFESSIONNELLES</b>	<b>AGENTS TITULAIRES</b>	<b>AGENTS NON TITULAIRES</b>	<b>TOTAL</b>
Administrative	16	3	19
Technique	72	17	89
Sociale	6	3	9
Médico-sociale	11	7	18
Police Municipale	9	0	9
<b>TOTAL</b>	<b>114</b>	<b>30</b>	<b>144</b>

S'agissant des agents non-titulaires non permanents, la répartition s'effectue de la manière suivante :

<b>Agents non titulaires non permanents</b>	<b>Total</b>
<b>Personnel en contrats de droit public</b>	<b>30</b>
Contrat à durée déterminée pour remplacement	4
Contrat à durée déterminée sur poste permanent	4
Contrat à durée indéterminée	22
<b>Personnel en contrats de droit privé</b>	<b>3</b>
CAE-CUI	0
Contrat d'Avenir	0
Apprentissage	3

### C. Caractéristiques prévisionnelles

Le prévisionnel des charges brutes de personnel et frais assimilés supportées par le Budget Général 2019 s'établit à : **5 484 787 €**. Il correspond à la structure prévisionnelle telle que décrite ci-dessus soit :

- Rémunérations et cotisations sociales (caisses de retraite, URSSAF, ASSEDIC...)  
des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 4 838 137 €,
- Recours aux remplacements, 204 787 €
- Remboursement des mises à disposition 56 200 €
- Soutien à l'insertion professionnelle des jeunes : recours à l'apprentissage et à l'accueil des stagiaires, 39 000 €
- Application du Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR),  
avancement d'échelon, avancement de grade 18 500 €
- Médecine du travail, 10 000 €
- Cotisation pour assurance statutaire, 112 000 €
- Frais de gestion Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard  
pour assurance statutaire, 8 000 €
- Participation au contrat de prévoyance, 4 500 €
- Participation à la complémentaire santé, 3 000 €
- Tickets restaurant, 145 000 €
- Cotisation Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités  
Territoriales, 29 663 €
- Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées 16 000 €.